



Protection contre les chutes en hauteur

Durée (6h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

La réglementation impose de protéger tout travailleur exposé à une chute en hauteur : Règlement sur la santé et la sécurité du travail (art.346) et code de sécurité pour les travaux de construction (art. 2.9.1).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la réglementation applicable.
- Utiliser de façon sécuritaire un escabeau, une échelle ou un échafaudage.
- Employer des moyens de protection individuels ou collectifs.
- Inspecter, ajuster et assujettir un harnais de sécurité.

ACTIVITÉS

- Formation théorique
- Examen théorique
- Démonstration de dispositifs de protection individuels

CONTENU

- Les dangers
- La réglementation
- Les échelles et les escabeaux
- Les échafaudages
- La protection collective et individuelle

RÈGLEMENTATION

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Règlement sur la santé et la sécurité du travail

Code de sécurité pour les travaux de construction

Norme CAN3-Z11-M81

Norme CAN/CSA Z259.A0-06 harnais de sécurité